

**LISTE DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU**  
**JEUDI 30 MARS 2023**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Bernard Carpriau, Carol Delers,  
Jacqueline Moreau, Houda Khamal Arbit, Guido Schollen conseillers du CPAS  
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Annie Vanderhaegen, conseiller du CPAS

---

Le président ouvre la séance à 18h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL**

**1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 02 mars 2023**

**B. SEANCE PUBLIQUE**

**1. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent**

**2. Politique et organisation - Traitement des plaintes 2022**

le conseil du CPAS prend acte du traitement des réclamations pour l'année 2022

**3. Résidence - Achat cuisine alimentations Résidence**

Le conseil du CPAS valide l'adhésion à la convention cadre « alimentation » de CREAT.

**4. Centre de services local et services à domicile - Chargé de projet Quartiers prudents - adaptation des conditions de charge**

Le conseil du CPAS approuve l'adaptation des conditions de charge indiquées dans le cahier des charges n° D-2022-060

Le directeur général  
Audrey Monsieur

Au nom du CPAS,

Le président du CPAS  
Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 31/03/2023.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.